

Oiseaux très rares de Normandie : quel statut pour le Cochevis huppé (*Galerida cristata*) ?

Par Myriam NOEL

Résumé

LE STATUT DU COCHEVIS HUPPE (*Galerida cristata*) en Normandie est examiné sur différents critères comme sa chronologie d'observation, le nombre de contacts, nombres d'oiseaux et de couples observés. Cette espèce des milieux agricoles, de la famille des Alouettes, en déclin modéré en France, semble en régression marquée dans notre région et difficile à évaluer du fait de sa rareté grandissante et particulièrement inquiétante.



Cochevis huppé (photo M. Noël)

Introduction

PLUSIEURS INDICATEURS donnent le Cochevis huppé en déclin modéré en Europe (*European Bird Census Council*, Union internationale de conservation de la nature), comme en France (programme français du STOC (Suivi temporel des oiseaux communs) depuis plusieurs années. Il semble opportun d'examiner le statut de cette espèce en Normandie, puisque cette région est située dans la zone de régression française depuis les années 2000.

Biologie



Cochevis et Alouette des champs (Buffon-BnF/Gallica)

Buffon le mentionnait déjà dans son Histoire naturelle des oiseaux : « Cette alouette a été nommée Cochevis parce qu'on a regardé l'aigrette de plumes dont sa tête est surmontée comme une espèce de crête, et conséquemment comme un trait de ressemblance avec le coq ». Cette espèce sédentaire est difficile à distinguer de l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) pour un observateur non averti, mais s'en distingue par le menton et la gorge non rayée, la huppe plus apparente, et le bec long et légèrement recourbé ; toutefois pas de confusion possible avec le Cochevis de Thékla (*Galerida theklae*), absent de Normandie. En Languedoc-Roussillon, il se distingue d'ailleurs nettement de ce dernier sur le choix des habitats, préférant les terrains plats à granulométrie fine (sables et limons) alors que le Thékla ne sélectionne que les pelouses sèches très rocailleuses, sur des plats ou en pente (GONIN, 2010).

En 2015-2016, sur 94 sites dunaires répartis sur 240 km en Aquitaine, de la Pointe de Grave aux dunes de Tarnos dans les Landes, le Cochevis huppé est contacté par la méthode des points d'écoute sur 46 % des sites dont la distribution semble liée à la latitude, les sites avec les effectifs les plus élevés étant les plus au sud. Toutefois l'espèce ne niche que sur 38 % des mailles (10x10 km) (REVERS *et al.*, 2018).

Les deux espèces peuvent chanter au sol ou en vol. Le chant court du Cochevis huppé répète deux ou trois notes sifflées, avec trilles et imitations éventuelles. Son chant complexe est plus difficile à distinguer de celui du Cochevis de Thékla, qui se distingue par des notes plus roulées et chevrotées.

Le Cochevis huppé est un habitué des espaces ouverts, dans des milieux variés : landes, dunes littorales, vignobles, garrigues, habitats agricoles régulièrement ou récemment cultivés, friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées. Il fréquente aussi les milieux anthropisés où il entrait fréquemment dans les cours de ferme profitant des graines liées à la présence des animaux (crottins). Plus récemment il s'est adapté aux bâtiments des villes et des villages, des sites industriels et autres habitats artificiels.

Il se nourrit essentiellement de graines (céréales cultivées) trouvées au sol, sur les bords des chemins, et sait aussi profiter des plantes sauvages (graminées) et des invertébrés, (insectes, vers), prédatés pour l'élevage des jeunes, qui sont cachés dans un nid à même le sol, toujours sur des terrains secs et ouverts (GEROUDET, 1998). Entre avril et juin, deux à trois couvées par an sont possibles, comprenant 3 à 5 œufs chacune. Le Cochevis huppé est plus solitaire que l'Alouette des champs, que ce soit pendant la reproduction ou en période hivernale où il ne se mêle pas aux grands groupes des hivernants.



Cochevis huppé (photo M. Noël)

Une espèce paléarctique largement étendue

L'aire de distribution du Cochevis huppé s'étend sur une aire très vaste, couvrant une surface d'environ 57,7 millions de km², dépassant largement l'Europe, et incluant 33 sous-espèces. En Europe, les 34 à 47 millions d'oiseaux estimés représentent 17 à 24 millions de couples (BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2021). Il est présent de la Pologne à la Méditerranée, très répandu en Espagne - bastion de nidification avec la Turquie - et s'arrête à la Méditerranée pour laisser la place en Afrique du Nord au Cochevis du Maghreb (*Galerida macrorhyncha*) et au Cochevis de Thekla (*Galerida theklae*). Les populations nordiques européennes sont partiellement migratrices.

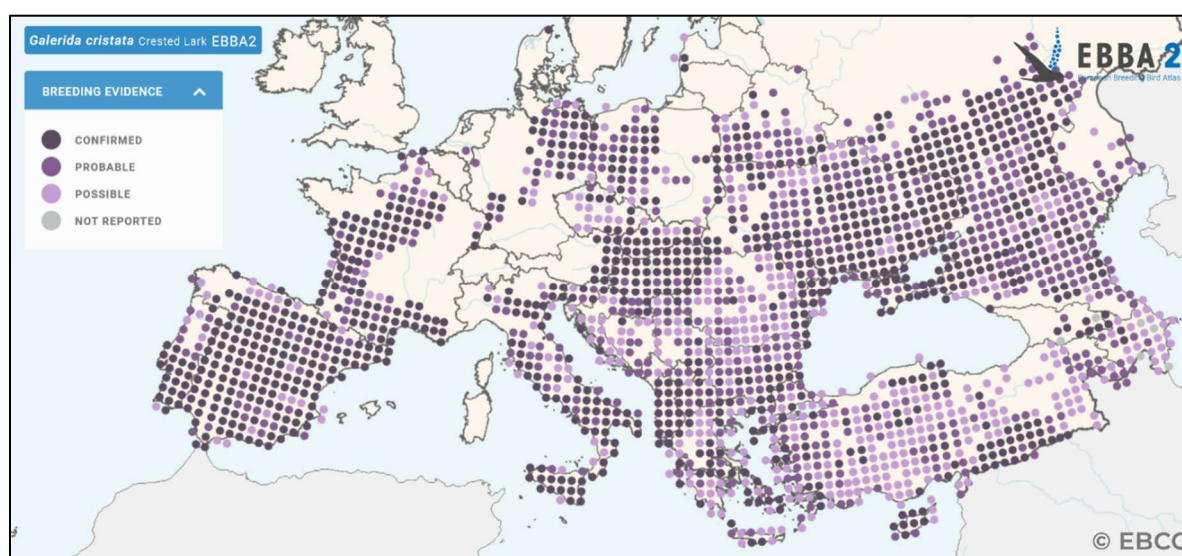


Figure 1 : Aire de reproduction du Cochevis huppé (EBCC 2022)

Protégé par la Convention de Berne (annexe III) depuis 1982, le Cochevis huppé est noté en « déclin modéré » entre 1982 et 2011 (PITHON *et al.*, 2012) (figure 2).

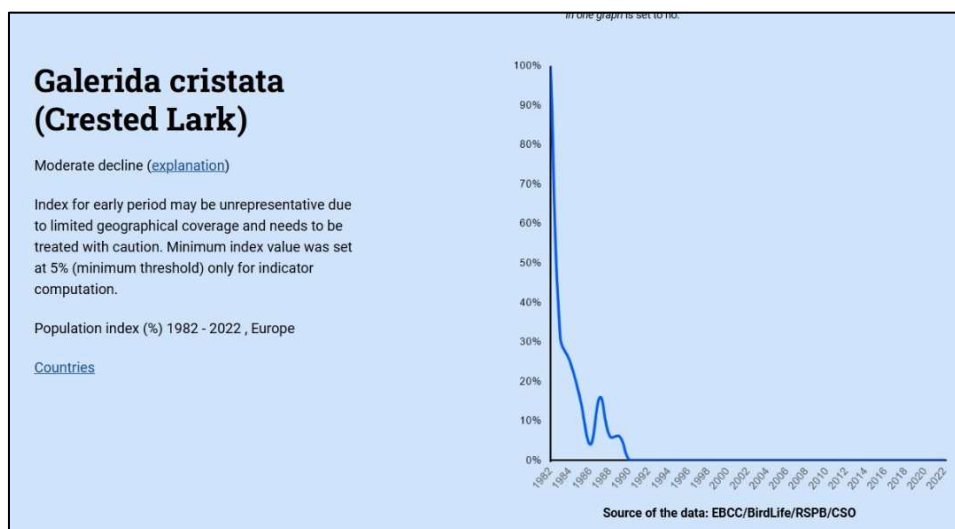


Figure 2 : Évolution de la population européenne du Cochevis huppé (EBCC 2022)

Données françaises

Entre 1985 et 1989, l'atlas des oiseaux nicheurs de France montre le Cochevis huppé réparti sur un arc de cercle partant du sud de la France (Languedoc, Provence occidentale) vers l'ouest (Gironde) et qui remonte vers le nord-est (Picardie, Alsace) (YEATMAN-BERTHELOT et JARRY, 1995). Cette alouette n'est alors notée que sur un site en Normandie, près du littoral.

La couverture géographique semble rétrécie en 2024 comme le montre l'atlas des Oiseaux de France consulté le 18 février 2024 (figure 3). L'atlas en ligne regroupe des observations depuis 2016 ce qui explique les deux sites dans le Cotentin et au-dessus du Havre alors que l'espèce ne fréquente plus ces zones actuellement.

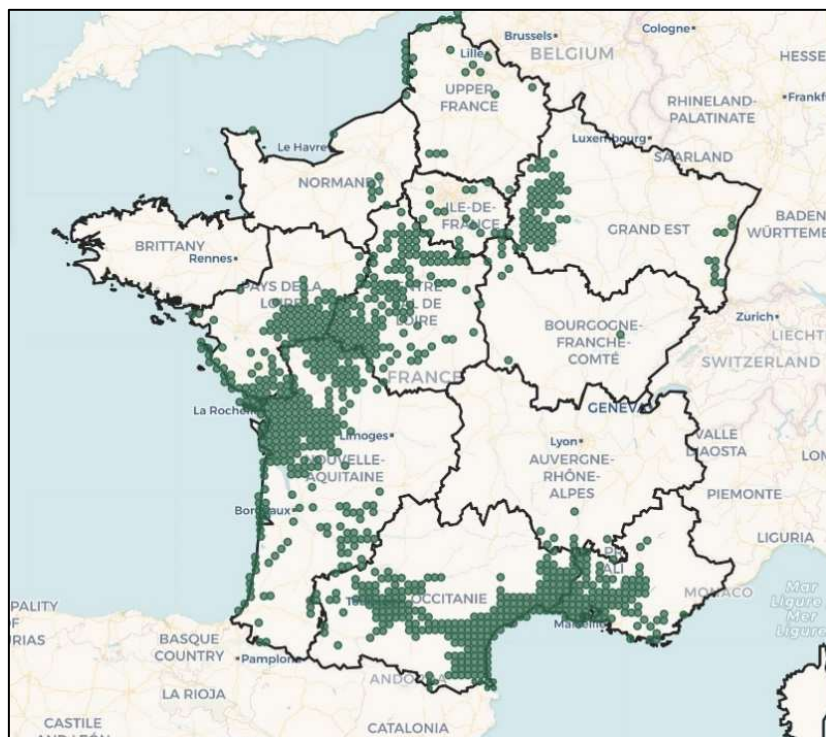


Figure 3 : présence du Cochevis huppé (toutes saisons, 2024) - Oiseaux de France

La France rassemblait moins de 10 % des oiseaux nicheurs européens en 1999 (GAROCHE 1999 in ROCAMORA, YEATMAN-BERTHELOT et JARRY, 1999). Le statut de l'espèce est en « préoccupation mineure » (LC) dans la liste rouge des oiseaux de France (UICN France *et al.*, 2016). Toutefois l'estimation des populations concerne principalement les reproducteurs. La population française est estimée à 10 000-20 000 couples dans les années 2000 dans le Nouvel inventaire des oiseaux de France (DUBOIS *et al.*, 2008). Il est alors considéré comme nicheur peu commun. Ses effectifs sont en diminution probable de 20 à 50 % depuis les années 1970, ce qu'illustre le rétrécissement de son aire de répartition (ISSA et GILOT, 2015). Alors que son statut est noté en « fort déclin » entre 1980 et 2012, il est plutôt considéré comme « stable » entre 2001 et 2012 (ISSA et GILOT, 2015). Si ses effectifs montrent une stabilité sur le pourtour méditerranéen - son bastion historique avec une présence attestée dès le paléolithique - il est par contre en baisse notable sur la moitié nord du pays. Il a d'ailleurs un statut « en danger critique » dans la région Nord-Pas-de-Calais (BEAUDOIN *et al.*, 2017).

Ce déclin se retrouve dans nombre d'études sur le terrain dont nous donnons quelques exemples. Ainsi en région parisienne, dans la plaine au sud de l'Essonne, son statut décline sur 15 ans. Il devient « nicheur sédentaire très rare », sa répartition annuelle passant d'une vingtaine de communes en 1995 à douze en 2008-2009 lors de prospections ciblées sur 49 communes au total. Les auteurs notent que les « populations sont de plus en plus fragmentées et fort peu nombreuses » (REY et TOURATIER, 2010) et ne comptent que 8 à 12 couples. Il y est maintenant reconnu avec un statut « en danger ». A La Villette (Paris), Dubois (2021) mentionne qu'un dernier couple nichait au début des années 1990 et qu'il disparaît de Bretagne à la même époque.

Même constat dans la Somme, où d'espèce commune notée essentiellement sur le littoral et autour d'Amiens pendant un siècle jusqu'aux années 1960, il est en diminution constante ensuite (Triplet, 1981).

De même, le Cochevis, « en danger » sur la liste rouge de la LPO Auvergne de 2010, n'y est plus considéré comme nicheur en 2012 et 2013 (LPO AUVERGNE, 2014).

Cette espèce devient si rare, que lors d'une étude par plans quadrillés (2009-2010) de l'avifaune en zone viticole (AOC Saumur-Champigny), sur 70 articles présentant une estimation de densité pour au moins une des 11 espèces retenues pour leur analyse, les auteurs (PITHON *et al.*, 2012) ont des difficultés à comparer leurs résultats avec les autres travaux, le Cochevis n'y étant pas répertorié. Pithon et ses collaborateurs ne trouvent que deux territoires occupés en 2009 sur 126 ha et aucun en 2010.

C'est le même constat de déclin et de contraction des aires de reproduction qui est mentionné dans l'atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur (LOUVEL, 2009), où il a un statut « vulnérable » (Hameau et Roy, 2020).

Enfin, au niveau national, l'analyse de l'enquête STOC (Suivi temporel des oiseaux communs) classe le Cochevis huppé parmi les espèces de milieux agricoles (LORILLIERE et GONZALEZ, 2016). Cette enquête nationale donne les résultats illustrés en figures 4 et 5. Sur la figure 4, l'abondance du Cochevis chute nettement en 2015 passant sous la valeur de référence (ordonnée = 1) de 2001. Les points blancs sont ceux pour lesquels la valeur de l'indice est statistiquement différente de la valeur pour l'année 2001. Les valeurs correspondent à la tendance moyenne de variation d'abondance sur la période, avec son intervalle de confiance. La figure 5 montre que l'abondance brute en France commence à décliner à partir de 2009.

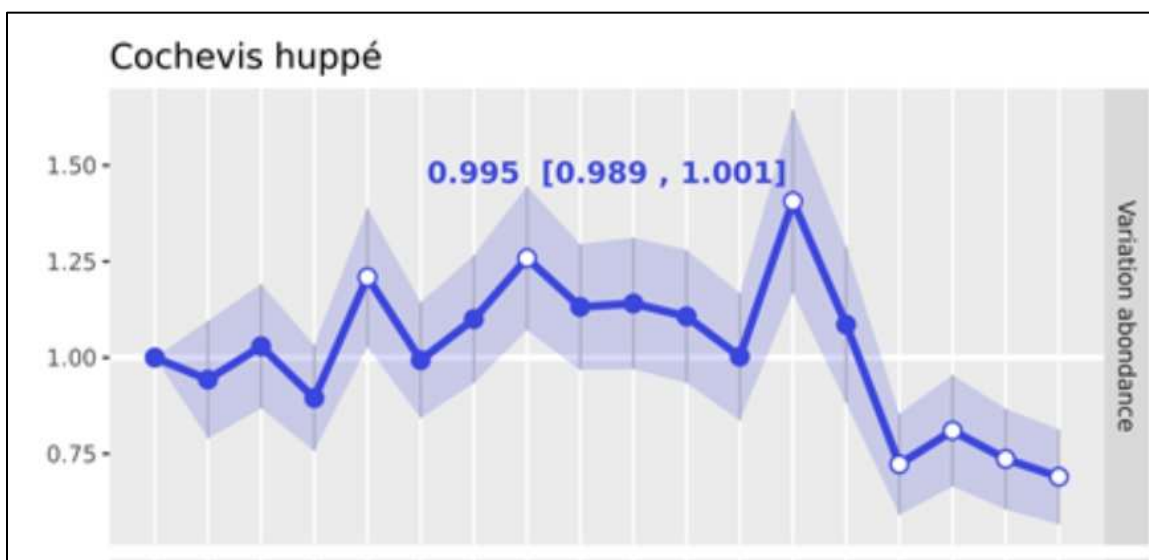


Figure 4 : variations interannuelles des effectifs du Cochevis huppé (STOC)

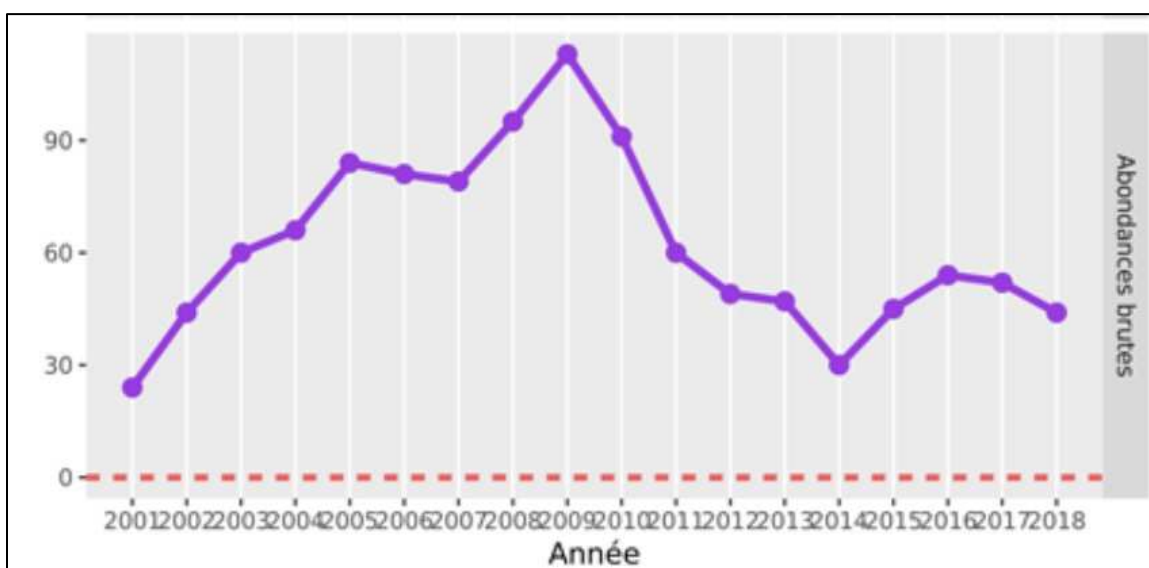


Figure 5 : nombre d'individus comptés, tous carrés confondus en France, par an (STOC) (<https://www.vigienature.fr/fr/cochevis-huppe-3405>, consulté le 18 février 2024)

La tendance pour les sujets hivernants reste inconnue. L'atlas des oiseaux de France en hiver (YEATMAN-BERTHELOT et JARRY, 1991) montre une répartition sensiblement équivalente à celle des oiseaux reproducteurs. Toutefois la répartition de cet oiseau se rétrécit sur 2009-2013 comparée à celle de 1977-1981 (ISSA et GILOT, 2015).

En Normandie

Sa présence est attestée en Normandie depuis 1938 par Olivier qui le considère alors « comme [une espèce] commune et sédentaire. Il se reproduit dans nombre de localités, plaines sèches et caillouteuses » (LERY et MALVAUD, 2022). Sa population y atteint 100 à 200 couples dans les années 1980, notamment dans l'Eure (COLLETTE, 1989) où se regroupe l'essentiel de la population nicheuse. Les plaines de Saint-André de l'Eure et du Neubourg, les alentours d'Évreux et de Conches-en-Ouche ; constituent encore le bastion de reproduction du Cochevis huppé (LENORMAND, 2009). Il est connu également vers Pacy-sur-Eure avec deux à six couples entre 1970 et 1980 (LORET 2002). Les observations de Seine-Maritime (COLLETTE, 1989) et du Calvados sont aujourd'hui caduques. Le GONm mentionne n'avoir trouvé des indices de nidification que sur six mailles (dont quatre avec

nidification certaine) dans l'Eure lors de sa dernière enquête de 2016 à 2019 (CHESNEL, 2022). C'est toujours dans l'Eure, sur le même secteur, qu'on trouve les oiseaux hivernants (BENOIST, 2004).

On retrouve ces sites sur la carte d'Oiseaux de France, en période de reproduction, qui comprend des données historiques de 2016 à 2020, (figure 6, consultation du 18 février 2024).



Figure 6 : sites de reproduction du Cochevis huppé en Normandie (Oiseaux de France)

Cette espèce en limite d'aire de répartition en période de reproduction (proches populations d'Eure-et-Loir) a une population régionale estimée à une cinquantaine de couples (LPO Normandie), voire seulement 40 à 50 couples ((CHESNEL, 2022), avec un statut de « en danger critique » car elle est très localisée, affectée par les pratiques agricoles et concentrée sur des surfaces anthropisées (zones industrielles et commerciales, projets de parcs photovoltaïques).

Pour estimer comment se porte le Cochevis huppé, nicheur rare en Normandie (LERY et MALVAUD, 2022), nous avons étudié les données de deux sources distinctes, mais combinées pour l'analyse :

- La base de données LPO Normandie
- La base de données Faune Normandie

La base de données LPO Normandie regroupe des observations de Cochevis de 1974 à 2018. Il y est absent ensuite puisque nos données sont alors saisies dans Faune Normandie comme observations ponctuelles. Les observations sur Faune Normandie commencent à partir de 2018 avec la mise en ligne du site, mais quelques données historiques de 1993, 1995 et 2015 y sont également renseignées.

Chronologie d'observation

Une observation égale une donnée (espèce, date, commune, nombre d'oiseaux ou de couples). La fréquence est calculée bases de données confondues, par le nombre d'observations par mois rapporté au nombre total d'observations sur l'année.

La chronologie d'observation (figure 7) de cette espèce sédentaire montre que le Cochevis est vu toute l'année, avec une fréquence accrue de mars à juin pendant la reproduction, puis d'octobre à février. La baisse estivale des contacts peut être due à la discrétion de l'oiseau et/ou à la moindre pression d'observation pendant les congés.

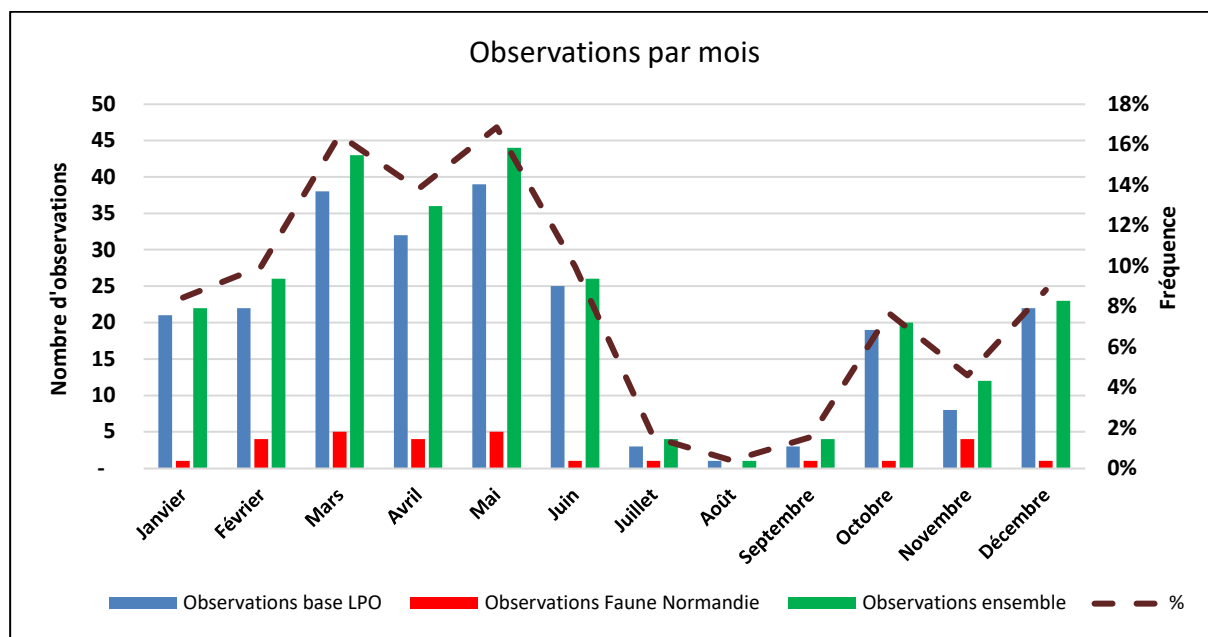


Figure 7 : Chronologie d'observation du Cochevis huppé en Normandie

Le nombre de contacts au cours du temps entre 1974 et 2023 montre de fortes fluctuations avec une nette baisse après 2004 (figure 8). Les observations avant 1984 sont historiques et dues à un seul observateur dans l'Eure. Entre 2002 et 2015, les observateurs relèvent environ 10 contacts en moyenne par an, avec toutefois une excellente année en 2004 (27 observations) et deux années plus faibles (2011 et 2012). Mais après 2019, les contacts sont inférieurs à 5 et aucune donnée n'est relevée en 2023 malgré quelques recherches ciblées.

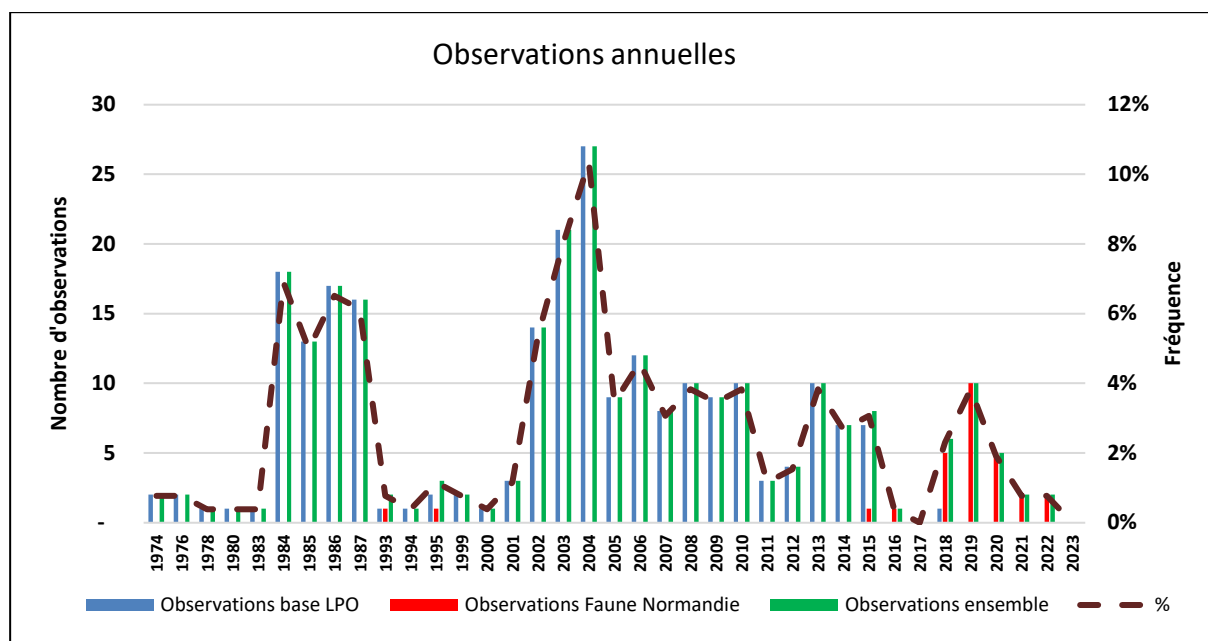


Figure 8 : nombre d'observations de Cochevis huppé par an

Il nous a semblé pertinent d'examiner **le nombre d'oiseaux** notés au cours du temps. Faune Normandie dénombre les individus, alors que la LPO Normandie permet de compter les individus isolés et les couples. En multipliant le nombre de couples par deux, il est possible d'estimer le nombre d'oiseaux au total par an (figure 9).

La courbe est très similaire à celle du nombre d'observations, et montre un net déclin du nombre des oiseaux contactés au cours du temps, en particulier depuis 2004.

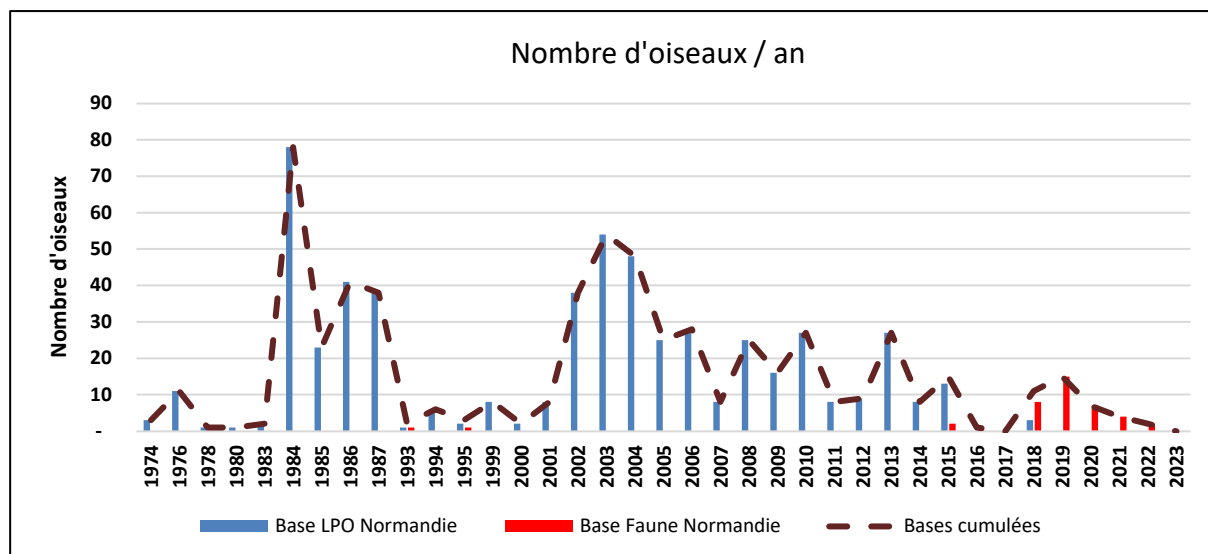


Figure 9 : nombre de Cochevis observés par an

Tableau 1 : Nombre d'oiseaux par saison - Bases de données cumulées	
ÉTÉ	HIVER
310	293

En moyenne, les observateurs notent 2,3 oiseaux par donnée en été et 2,4 en hiver.

Les deux bases de données cumulées montrent un nombre d'oiseaux sensiblement similaire (tableau 1), sur l'ensemble de la période, entre

les deux saisons (reproduction mars-juillet ; hivernage août-février (LAIGNEL 2022)). Les couples notés explicitement avec un indice de reproduction ont été comptés pour deux individus.

Toutes années confondues, les sites avec le maximum d'observations (individus et couples confondus) se situent principalement sur une dizaine de communes situées dans le sud de l'Eure (figure 11), Évreux étant celle qui en regroupe le plus, en été comme en hiver (157 oiseaux au total sur les deux saisons – figure 10).

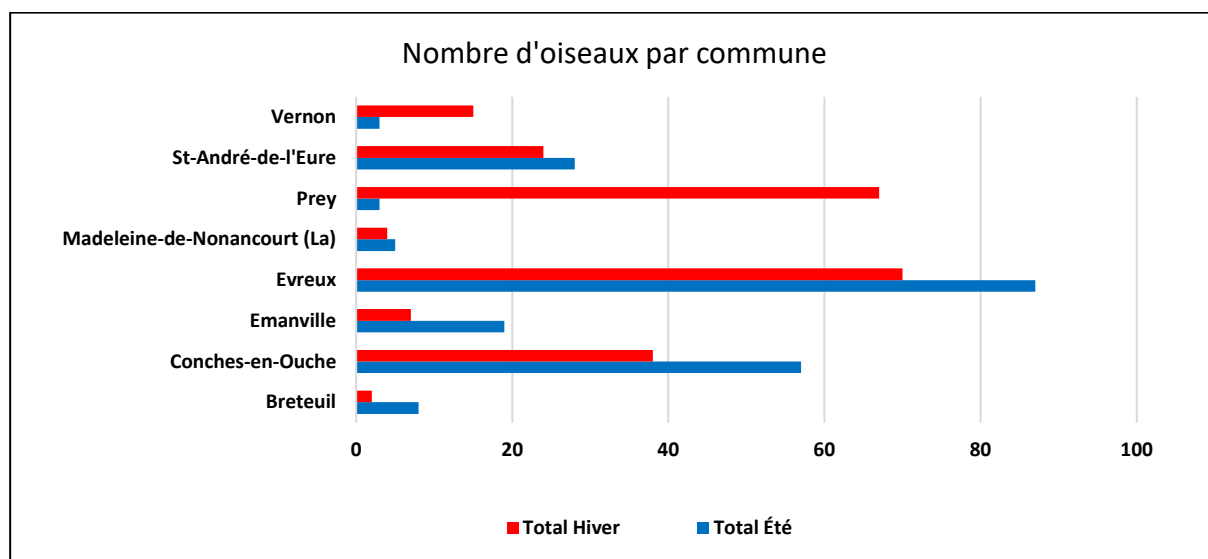


Figure 10 : nombre de Cochevis observés sur les principaux sites eurois



Figure 11 : principales communes de l'Eure où le Cochevis huppé est observé

Les sites de reproduction, pour la période mars-juillet, se situent sur les mêmes communes avec principalement Évreux et Conches-en-Ouche, notamment sur l'aérodrome. Nous avons regardé l'évolution du nombre de couples avec un indice de reproduction (probable ou certain) sur les 4 principaux sites (figure 12). Au fil du temps, le nombre de données diminuent : sur Évreux disparition après 2010, Conches-en-Ouche semble avoir « résisté » au déclin jusqu'en 2020. Aucun oiseau recensé sur Saint-André-de-l'Èure depuis 2014. Les quelques observations sur Émanville s'arrêtent en 2015. Nous n'avons plus aucune donnée sur les trois dernières années (2021 à 2023), quelle que soit la zone.

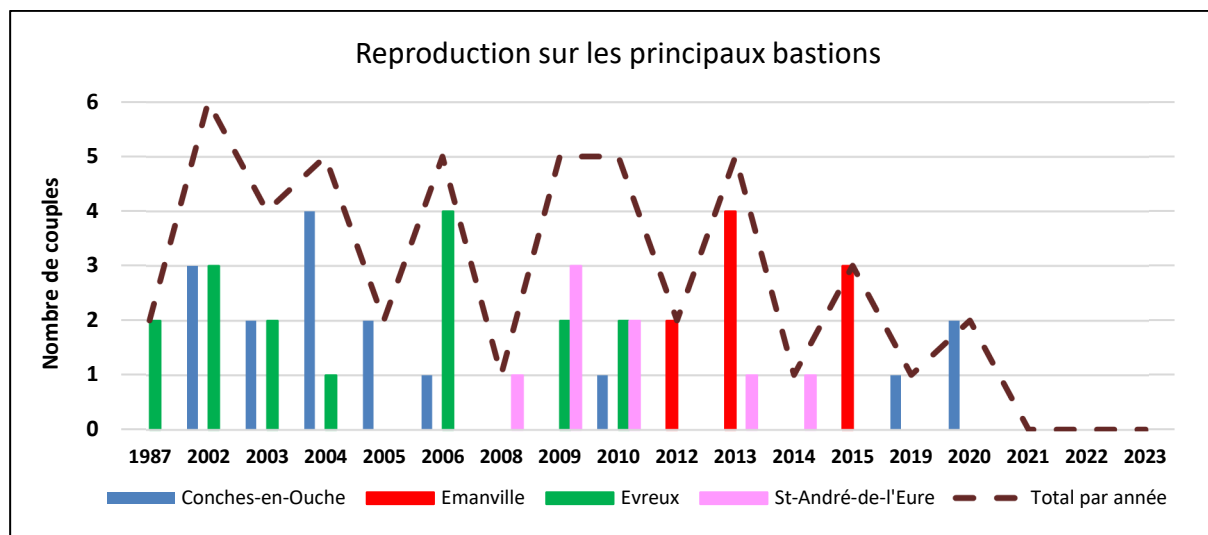


Figure 12 : nombre de couples avec indice de reproduction sur les principaux bastions (Seules les années avec des couples sont présentées)

Notons que quelques observations hivernales autour de Vernon correspondent à la prolongation de la population francilienne de la basse vallée de la Seine dans les Yvelines

(LERY et MALVAUD 2022). L'espèce était également connue sur Val-de-Reuil. Cependant les dernières données sur Vernon s'arrêtent en 2005 pour la période de reproduction, tandis que l'ultime observation hivernante est en 2007 (un oiseau).

La fréquence de l'espèce calculée sur l'ensemble des fiches de la base de données LPO Normandie entre 2008 et 2018 est très faible (< 1 %), ce qui est logique pour un oiseau nicheur rare. Les fluctuations d'une année à l'autre sont difficilement interprétables vu le peu de données disponibles par an.

Nos enquêtes régionales en plaine peinent à trouver cette alouette (tableau 2). Elle est absente du Pays-de-Bray et de la plaine de Caen, et n'est pas contactée non plus sur les zones échantillons de notre enquête en Haute-Normandie entre 2015 et 2019 (LPO Normandie 2023).

En 2013, le Cochevis est noté dans 7 % des zones prospectées dans la plaine du Neubourg (MALVAUD et NOEL, 2015), mais cet échantillonnage demeure trop faible pour estimer des effectifs ou une abondance sur cette aire biogéographique.

Enquêtes régionales	Pays-de-Bray 1 890 ha (2012)	Plaine du Neubourg 1 810 ha (2013)	Plaine de Caen 2 000 ha (2018)
Fréquences	Absent	7 %	Absent

Bien que les fiches de la LPO Normandie permettent, depuis 2019, d'évaluer la densité des espèces, l'absence de contact de cette espèce depuis cette date rend impossible toute évaluation.

Deux données seulement sont recueillies en 2022 avec un seul oiseau chaque fois (Conches-en-Ouche, La Madeleine-de-Nonancourt), pourtant un autre site sur Le Mesnil-Hardray a aussi été prospecté intentionnellement cette année-là. En 2023, aucune donnée sur les sites historiques (Le Mesnil-Hardray, plaine de Saint-André-de-l'Eure, pistes de l'aérodrome de Conches-en-Ouche,) n'est disponible malgré une recherche ciblée par un observateur attentif (Claude Ingouf, Faune Normandie). Des recherches spécifiques dans l'Eure sont en cours en 2024 pour essayer de détecter sa présence sur les sites historiques.

Discussion

Les données recueillies depuis plusieurs années en Normandie à propos du Cochevis huppé nous fournissent des signes inquiétants pour l'avenir à court terme de cette espèce.

Plusieurs causes de déclin sont identifiées depuis quelques décennies déjà (REY et TOURATIER, 2010).

- Ainsi le dérangement sur les sites de nidification localisés en général à proximité des activités humaines, (avec prédation par animaux domestiques : chats et chiens principalement), et touristiques sur les dunes côtières (REVERS *et al.*, 2018)
- Le traitement chimique des parcelles agricoles affecte les populations d'insectes indispensables pour les jeunes.
- L'usage de vermifuges utilisés pour les chevaux a été mentionné. Même si le traitement du bétail n'est plus autant d'actualité avec la mécanisation accrue de l'agriculture, de nombreuses observations de cette espèce avaient lieu aux abords de haras ou de cours de fermes.
- La standardisation des paysages qui conduit à une banalisation des milieux avec disparition des friches (milieux « non mis en valeur » dans la vision culturelle actuelle) et raréfaction des jachères qui impactent les possibilités de reproduction et de nourrissage.
- L'urbanisation et l'artificialisation croissantes des sols qui détruisent les sites potentiels de nidification et de nourrissage. Bien que le Cochevis se soit manifestement adapté et fréquente des zones urbanisées (parkings de supermarchés, aérodromes, zones

industrielles), l'impact négatif des activités humaines n'est pas compensé par la raréfaction des milieux favorables à l'espèce. Si le Cochevis huppé occupe des friches urbanisées, les travaux de construction de plus en plus denses l'obligent à se déplacer à la recherche de zones favorables, bien difficiles à trouver. Ainsi, autour d'Évreux, la LPO Normandie est intervenue en 2022 à propos du futur parc d'activités « Long buisson 3 » pour demander le maintien des friches où un couple de Cochevis huppé était connu, ainsi que d'autres espèces à protéger (Busard Saint-Martin, Pipit farlouse, Pie-grièche écorcheur). Cet appel n'a pas été entendu par les responsables du projet. Un recours gracieux auprès du Préfet par le collectif « Vigilance Portes de Normandie » était également resté sans résultat.

Les diverses raisons globales de déclin s'appliquent encore plus fortement sur les aires où l'espèce se situe sur ses marges de répartition.

Conclusion

Pour préserver cette espèce dont l'avenir semble fortement compromis en Normandie, il faudrait miser sur « la capacité des associations de protection de la nature de négocier le maintien de ces milieux marginaux et non rentables que sont les friches, tant urbaines que rurales, réservoirs d'une biodiversité mal connue » (LERY et MALVAUD, 2022), les friches devenant notamment les cibles privilégiées pour des projets photovoltaïques comme 0000l'ancien terrain d'aviation à Saint-André-de-l'Eure.

D'autres pistes sont suggérées, notamment :

- Renforcer l'agriculture extensive respectueuse des milieux.
- Insister auprès des services des municipalités quand se profilent des projets en zones péri-urbaines pour épargner des zones favorables à cette espèce. Ceci semble particulièrement difficile autour d'Évreux.

D'autre part, l'INPN propose des approches pour cerner la dynamique de l'espèce, comme par exemple :

- Comparer les populations péri-urbaines et rurales.
- Comparer des secteurs en milieu rural avec des pratiques agricoles contrastées pour en observer les éventuels effets.

Toutefois sans volonté politique réelle de protection et d'implication avec des suivis financés et des programmes de conservation, les associations naturalistes ne peuvent à elles seules enrayer la disparition annoncée de cette espèce emblématique de la campagne normande. ■

Références

BEAUDOIN C. & CAMBERLEIN P. [coords.]. (2017). *Liste rouge des Oiseaux nicheurs du Nord – Pas-de-Calais*. Centrale oiseaux du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais / Conservatoire faunistique régional. 16 pages.

BENOIST D. (2004) in GONM (2004). *Atlas des oiseaux de Normandie en hiver*. Le Cormoran. (13), pp. 144.

BIRDLIFE INTERNATIONAL. (2019). *Galerida cristata* (amended version of 2017 assessment). *The IUCN Red List of Threatened Species* 2019: e.T22717383A155503110. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2017-1.RLTS.T22717383A155503110.en>. Consulté le 18 Mars 2024.

BIRDLIFE INTERNATIONAL. (2021). *Galerida cristata*. *The IUCN Red List of Threatened Species European Red List of Birds*. 2021: e.T22717383A166394681. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-3.RLTS.T22717383A166394681.en>.

BIROT-COLOMB X., BULLIFFON F., METAIS R., GIRARD-CLAUDON J. (2024). *Liste rouge des vertébrés terrestres d'Auvergne-Rhône-Alpes (oiseaux nicheurs et mammifères hors chauves-souris)*. LPO Auvergne-Rhône-Alpes. 32 pages.

BUFFON (xx). *Le Cochevis ou la grosse alouette huppée*. Histoire naturelle des oiseaux. Tome 5. Pages 351-357.

- CHESNEL T. (2022) in DEBOUT G. & CHEVALIER B. (2022). *Nouvel atlas des oiseaux de Normandie*. OREP Editions.
- COLLETTE J. (1989) in GONM (1989). *Atlas des oiseaux nicheurs de Normandie et des îles Anglo-Normandes*. (Le Cormoran). (7), pp. 130.
- DUBOIS PH., LE MARECHAL P., OLIOSO G. & YESOU P. (2008). *Nouvel inventaire des oiseaux de France*. Paris : Delachaux et Niestlé. 560 pages.
- DUBOIS PH. (2021). *Une histoire contemporaine des oiseaux de France*. Delachaux et Niestlé. Paris. 240 pages.
- EBCC. (2022). *European Breeding Bird Atlas 2 website*. European Bird Census Council. Consulté le 27 mars 2024 : <http://ebba2.info>.
- GAROCHE J. (1999). Cochevis huppé *Galerida cristata*. Pp 308-309 - in ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1999). *Oiseaux menacés et à surveiller en France : listes rouges et recherche de priorités : populations, tendances, menaces, conservation*. SEOF / LPO. Paris. 560 pages.
- GEROUDET P. (1998). *Les passereaux d'Europe. Tome 1*. Lausanne : Delachaux et Niestlé. pp. 118-121.
- GONIN J. (2010). Avancée des connaissances sur le Cochevis de Thékla *Galerida theklae* en France., *Ornithos*, 17(2), pp. 73-105.
- HAMEAU O. & ROY C. (2020). *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, de passage et hivernants de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. CEN PACA et LPO PACA.18 pages.
- ISSA N. & GILOT F. (2015). *Cochevis huppé*, in ISSA N. & MULLER Y. coord. (2015). *Atlas des oiseaux de France métropolitaine - Nidification et présence hivernale*. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris.
- LAIGNEL J. (2022) in DUPUY J. & SALLE L. (2022). *Atlas des oiseaux migrants de France*. LPO, Rochefort ; Biotope Editions, Mèze, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 1 112 pages.
- LENORMAND B. (2009) in DEBOUT G. coord. (2009). *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de Normandie. 2003-2005*. Le Cormoran, 17(1-2) pp. 244-245.
- LERY R. & MALVAUD F. (2022). *Inventaire des oiseaux de Normandie - 2000 - 2021*. 3^{ème} édition. 529 pages.
- LORET R. 2002. Le Cochevis huppé dit l'oiseau cosaque. *Grain de sel*.
- LPO AUVERGNE. Annales ornithologiques pour 2012-2013 : suivi des espèces nicheuses localisées ou peu communes en Auvergne. *Le Grand-Duc*. (82), pp. 2-15.
- LPO NORMANDIE. (2023). OISEAUX DE NORMANDIE : 2015-2019. *L'Oiseau Libre en Normandie*. (15).
- LPO NORMANDIE. <https://normandie.lpo.fr/oiseaux-de-normandie/inventaire-oiseaux-de-normandie-effectifs-et-populations/cochevis-huppe/>
- LORRILLIERE R. & GONZALEZ D. (2016). *Déclinaison régionale des indicateurs issus du Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC). Rapport d'analyse*. Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation : Muséum national d'Histoire naturelle., pp. 32.
- LOUVEL T. (2009). Cochevis huppé *Galerida cristata*. in FLITTI A. KABOUCHE B., KAYSER Y. & OLIOSO G. (2009). *Atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Delachaux et Niestlé, Paris. pp. 278.
- MALVAUD F. & NOEL M. (2015). Les oiseaux nicheurs du plateau du Neubourg (Eure). Enquête biogéographique de 2013. *L'Oiseau Libre en Normandie*. (8), pp. 61-74.
- MEEDDAT & MNHN (2003). Fiche de *Galerida cristata (Linnaeus, 1758)*. Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). MNHN & OFB [Ed]. Consulté le 25 février 2024 : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3656.
- PITHON J., FREVILLE M., PAIN G. & VALLET J. (2012). L'avifaune d'un milieu viticole (AOC Saumur-Champigny) : estimations d'abondance par la méthode des plans quadrillés. *Crex*, (12), pp. 41-46.
- REVERS F., BENOT M.-L., ROSEBERY D., ALARD D. (2018). *La diversité de l'avifaune du cordon dunaire aquitain : quelles influences de l'environnement local et régional ?* Faune-Aquitaine.org, pp. 1-17. Consultable à : <https://hal.science/hal-01868799>.
- REY G. & TOURATIER G. (2010). *Suivi de l'avifaune de plaine dans le sud Essonne - année 2009*. NaturEssonne, 32 pages.
- TRIPLET P. (1981). Le Cochevis huppé *Galerida cristata* dans la Somme. *L'Oiseau et R.F.O.* (51), pp. 4.
- UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONF. (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre des Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. 32 pages.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1991). *Atlas des oiseaux de France en hiver*. Paris : SEOF. 575 pages.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1995). *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France. 1985-1989*. Paris: SEOF. 776 pages.